

Chapitre 5

La Vie Municipale

Municipalité du Canton d'Alfred

La division des comtés en cantons ou « townships » eut lieu dès l'établissement de la province du Haut-Canada en 1791. Le canton d'Alfred, situé entre ceux de Plantagenet, Longueuil et Calédonia, reçut alors sa forme triangulaire parce que le canton de Longueuil, l'ancienne seigneurie du même nom, fut arpenté vers le sud perpendiculairement au cours moyen de la rivière Outaouais et non à angle droit avec le rivage, ce qui fait qu'il s'étend du nord-est au sud-ouest, au lieu de se diriger directement vers le sud comme l'aurait voulu le seigneur Treadwell, son propriétaire. Au lieu d'être rectangulaire, le canton d'Alfred fut donc resserré en forme de pointe, entre Plantagenet-Nord et Longueuil, pour aller se terminer à un point à peine large de quelques arpents, au bout de la 14^e concession, entre Calédonia et Plantagenet-Sud.

Nous désirons vous rappeler que le canton fut nommé d'après un jeune fils du roi George III, mort en bas âge.

Organisation municipale de 1841

Établi en 1841, le premier système municipal du Haut-Canada était très rudimentaire. Il n'y avait qu'un seul conseil pour tout le district judiciaire d'Ottawa, qui comprenait à peu près les comtés actuels de Prescott, Russell et de Carleton. Chaque canton, ou groupe de cantons, pouvait élire un ou plusieurs représentants selon sa population, et le préfet était nommé par le gouvernement. Le premier conseil se réunit à L'Original le 8 février 1842 et il était composé des membres suivants :

Préfet	Charles A. Low, Hawkesbury
Alfred	Thomas Brady
Calédonia	Ewen McMaster
Clarence et Cambridge	James McCaul

Cumberland	Archibald Petrie
Gloucester	William Smith
Hawkesbury	Neil Stewart et Thomas Higgerson
Longueuil	Chauncey Johnston
Osgoode et Russell	Archibald McDonnell
Plantagenet	Kenneth Fletcher
Greffier	Donald McDonald

Cette liste nous indique que la population de langue française devait être assez faible à cette époque, puisqu'elle n'avait pas un seul représentant au Conseil du district.

Organisation municipale de 1850

Les premiers conseils municipaux de canton furent organisés en 1850. Par contre, la population du canton d'Alfred n'était pas encore assez nombreuse pour avoir droit à son conseil. Alfred est donc uni à Longueuil pour fins municipales. Ce n'est qu'en 1854 que notre canton fut assez peuplé pour avoir sa propre administration.

Premier conseil municipal

Le 2 janvier 1854, la première élection a lieu à la taverne de John Holmes, sous la présidence d'Albert H. James. La nomination des candidats et l'élection eurent lieu le même jour. La population devait élire cinq conseillers qui, eux, devaient choisir le maire ou le préfet du canton. Les résultats furent les suivants :

Candidats	Nombre de votes
Gédéon Gratton	39
Joseph McGovern	38
William Holmes	36
John Hillman	26
Thomas Brady	25

Conformément à la loi municipale de l'époque, les électeurs devaient également se choisir trois inspecteurs de taverne : Messires Xavier Gratton, William Johnston et James Muckle.

Lors de la première réunion du conseil qui eut lieu le 16 janvier 1854 à la taverne de John Holmes, M. Joseph McGovern eut l'honneur d'être choisi le premier maire du canton. Il était propriétaire d'un moulin assez important sur la rivière Outaouais en face de Montebello, à l'endroit où la première traverse fut installée. Albert H. James fut nommé greffier, Patrick McGovern, trésorier, Thomas Holmes, évaluateur et percepteur des taxes, et Alexander Kennedy, surintendant de la voirie. On nomma également 11 sous-voyers, trois inspecteurs de cours d'eau et de clôtures, et quatre gardiens de clos ou fourrières.

Les réunions ou assemblées du conseil se tinrent d'abord à l'école n° 1 ou à la résidence de Thomas Brady, sur le chemin qui sépare la 3^e de la 4^e concession. La première salle municipale fut construite en 1861 au haut de la colline de ce rang, à l'ouest de l'emplacement de l'école publique n° 15.

Le salaire du greffier était alors de 10 livres par année, soit environ 40 \$ de notre monnaie actuelle. Il faut préciser que la monnaie anglaise (livres, chelins, deniers) était à l'époque en vigueur et le fut jusqu'en 1856. Le surintendant de la voirie, l'évaluateur et les autres officiers principaux recevaient 5 chelins par jour pour leurs services, c'est-à-dire 1,00 \$. Et c'était un prix raisonnable puisque le journalier ne recevait que 2 ou 3 chelins par jour. Les conseillers furent payés au début 6 chelins 3 deniers par séance (environ 1,25 \$).

Les premières taxes imposées par le conseil en 1854 furent de 2 deniers et demi par livre, ou 12,50 \$ par 1 000 \$. L'évaluation étant basse, la taxe était loin d'être un fardeau écrasant. Un colon qui possédait une terre de 100 acres était évalué à 500 \$ environ et payait à peu près 6,25 \$ d'impôt. Le budget de 1854 s'élevait à 162 livres 9 deniers, ou 648,18 \$.

Voir un exemple d'AVIS DES TAXES de 1945 à la page 134.

Municipalité en 1954

Il est impossible de faire un historique complet de toutes les entreprises de la municipalité depuis 1854. Depuis ce temps, le canton a été transformé, défriché, égoutté, cultivé, clôturé et pourvu de chemins. Le terrain a aussi pris une valeur considérable et l'évaluation des propriétés a augmenté en conséquence. Voici quelques statistiques :

Terre de 100 acres	Taxes moyennes de 187,67 \$
Montant perçu en 1953 en taxes :	70 020,00 \$
Impôts du conseil des comtés	39 144,30 \$
Impôts scolaires	16 298,64 \$
Pour le Conseil du canton	14 577,80 \$
Coûts des ponts	78 900,00 \$
Crique des Atocas (5 ^e concession)	37 900,00 \$
Lac George (2 ^e concession)	14 500,00 \$
Ste-Catherine (5 ^e concession)	26 500,00 \$

Le village d'Alfred a été organisé en village policé en 1916 et en municipalité indépendante en 1952. Le canton possède 27 milles de chemin de comté, 85 milles de chemin de canton et 6 milles de grande route provinciale, sans compter un mille de cette route qui traverse le village d'Alfred. Pour l'entretien de ses routes, le conseil fait l'acquisition d'une niveleuse en 1949 au de prix de 21 000 \$.

Mardi, mercredi, jeudi, vendredi
A Alfred, Ont.

Heures de Bureau:
De 10 hres a. m. à 5 hres p. m.

Lundi et samedi,
A Lefavre, Ont.

CANTON D'ALFRED
AVIS DES TAXES

Présentez cet Avis en payant vos Taxes.

No. sur roll *751* M. *Joe Joffe*
A LA *Reparé*

MUNICIPALITE DU CANTON D'ALFRED

Pour le montant des taxes prélevées pour 1945

Lot	Con.	Acres	Evaluation
<i>8</i>	<i>2</i>	<i>1.0</i>	<i>\$ 342.5</i>
			\$
			\$
Evaluation d'Affaires			\$
TOTAL \$			

L'INTERET SERA AJOUTE AUX TAXES A PARTIR DU 1er DECEMBRE 1945

Les taxes sont dues sur réception de cet avis et payables dans les 14 jours suivants, sans escompte. L'intérêt à cinq pour cent sera ajouté au montant des taxes à partir du premier décembre 1945, jusqu'au paiement complet. Les chèques doivent être faits payables au pair ou les frais d'échange ajoutés. Apportez ou envoyez cet avis pour le faire acquitter quand vous payerez et si par maille, ajoutez les frais de poste.

J. D. PRESEAU, J.
Collecteur,
Alfred, Ont.

LES TAXES DOIVENT ETRE PAYEES AVANT LE 1er AVRIL 1946

Prélevé du Comté, \$1.60 par cent	\$ <i>57.80</i>
Prélevé Municipal, \$0.70 par cent	\$ <i>23.98</i>
Police Village, \$1.50 par cent	\$
Police Village \$0.25 par cent	\$
Eclairage des rues \$0.23	\$
École Publique général 6.5	\$
École Publique spécial	\$
École Séparée No. <i>11</i>	\$ <i>32.88</i>
Taxe de chien	\$
Frais de cours d'eau	\$
Arrérages de taxes	\$
Montant Total	\$ <i>116.66</i>
Intérêts	\$

Le taux général de la taxe a été réduit d'un millième en vertu du subside du gouvernement provincial aux municipalités et le taux prélevé pour fins d'écoles a été réduit du montant au total de \$1,687.25 par les commissions scolaires respectives du gouvernement provincial pour fins éducationnelles et devant servir à alléger la taxe foncière.

RECU

Recu paiement ce *1* jour de *Dec* 19*45*
Par *J. D. Preseau*
Collecteur.

CHEQUES PAYABLES AU PAIR OU MANDATS-POSTE SEULEMENT SERONT ACCEPTES.

Un exemple d'AVIS DES TAXES de 1945

Municipalité en 1979

Voici les principales réalisations depuis 1954.

Année	Réalisations	Coûts
1956	Construction d'un système d'aqueduc	13 000\$
1966	Construction de l'hôtel de ville et du garage	72 134 \$
1968	Achat d'un camion usagé à incendie	1 050 \$
1969	Achat d'une niveleuse avec équipement à neige	21 370 \$
1970	Achat d'un terrain pour le parc municipal (lot 20)	3 600 \$
1973	Achat d'un rétro-excavateur chargeur	25 680 \$
1974	Achat d'un camion 5 tonnes avec équipement à neige	30 661 \$
1975	Achat d'un camion à incendie	35 461 \$
1977	Construction d'un centre communautaire	61 644\$

Une des plus grandes réalisations du Conseil municipal fut l'amélioration de ses routes. Le canton possède maintenant 29 milles de chemin de comté, 72 milles de chemin de canton dont un tiers sont pavés et 6 milles de route provinciale. Presque tous ces chemins ont été élargis et reconstruits. En 1978, le canton d'Alfred compte une population de 1 934 habitants et une superficie de 43 942 acres.

Les estimés budgétaires pour l'année 1978 prévoyaient des revenus de taxation de 342 319 \$ répartis comme suit :

Conseil du comté	55 794 \$
Conseil des Écoles catholiques Prescott-Russell	55 679 \$
Conseil éducation Prescott-Russell - secondaire	92 327 \$
Conseil éducation Prescott-Russell - élémentaire	10 412 \$
Municipalité du canton	128 107 \$

Construction de l'Hôtel de ville

Le 24 juillet 1965, le Conseil du canton adopte un arrêté en conseil n° 883 autorisant la construction de l'Hôtel de ville et du garage municipal sur le lot 19, concession 1. Le projet consiste en la construction d'un garage de 42 pieds par 48 pieds et d'un hôtel de ville de 61 pieds par 37 pieds, plus une aile de 20 pieds par 27 pieds. Le financement de ce projet est prévu comme suit : 46 042 \$ par l'émission d'obligations; 20 124 \$ par une subvention du ministère des Transports et des Communications de l'Ontario; une autre subvention de 3 834 \$ du gouvernement fédéral. Ce projet soulève une grande controverse et une audience publique de la Commission des affaires municipales a lieu en novembre 1965.

Suite à l'élection en décembre 1965, le nouveau conseil adopte un arrêté en conseil n° 874 autorisant la construction avec une modification comme suit : La part qui devait être financée par l'émission d'obligations doit maintenant être payée à même

les revenus de la municipalité des années 1966 et 1967. La construction se termine en septembre 1966 telle que prévue.

Municipalité en 1996

Voici les principales réalisations depuis 1979 :

Année	Réalisations
1979-85	Agrandissement du garage municipal Développement de chemin Bolt et de la 4 ^e concession jusqu'au Lac George Projet système d'aqueduc Alfred-Lefavre et usine de filtration
1985-91	Réaménagement de la rue Principale Rénovation et grand ménage de l'Hôtel de ville Construction du quai municipal Réparation/construction d'environ 15 kilomètres chemin Terre noire Réfection de plusieurs kilomètres de chemin asphalté
1991-94	Achat d'un camion avec équipement à neige Cueillette des ordures dans toute la municipalité Informatisation du système municipal en entier Établissement d'un système de numéros civiques/noms de rues Construction d'une nouvelle bibliothèque

Création de la municipalité Alfred-Plantagenet

Le 1^{er} janvier 1997 marque le début de la nouvelle municipalité Alfred-Plantagenet selon l'arrêté du ministre qui reçu la sanction royale le 27 décembre 1996 et qui parut dans la Gazette le 11 janvier 1997. La nouvelle municipalité regroupe les quatre municipalités suivantes : Canton d'Alfred, Canton de Plantagenet-Nord, le village d'Alfred et celui de Plantagenet.

Voici l'arrêté selon la Loi municipale tel que reçu par la municipalité :

ORDER MADE UNDER THE MUNICIPAL ACT
R.S.O. 1990, c. M. 45
ORDER

WHEREAS subsection 25.2 (2) of the Municipal Act authorizes a municipality or local board in a locality to make a restructuring proposal to restructure municipalities,

AND WHEREAS the restructuring proposal meets the requirements of section 25.2 of the Municipal Act;

NOW THEREFORE, under subsection 25.2 (4) of the Municipal Act, the Minister of Municipal Affairs and Housing orders the implementation of the municipal restructuring as follows :

1. Restructuring - On January 1, 1997, the Corporation of the Township of Alfred, the Corporation of the Village of Alfred, the Corporation of

the Township of North Plantagenet and the Corporation of the Village of Plantagenet are amalgamated as a township under the name of the Corporation of the Township of Alfred and Plantagenet (hereinafter, the « new Township ») within the County of Prescott and Russel.

2. (1) Interim Council - The effective date for the interim council of the new Township is January 1, 1997.

(2) Term for interim council - The interim council shall hold office from January 1, 1997 to and including November 30, 1997.

(3) Composition of interim council - The interim council shall be composed of all twenty (20) former elected members of the former municipalities, as they existed on December 31, 1996.

(4) Number of votes on council - Each member of the interim council shall have one vote.

(5) Head of interim council - The new head of council for the interim council shall be appointed by the interim council from among the former heads of council of the former municipalities.

Suite à cette fusion, tous les services ont été fusionnés et relocalisés dans des endroits centraux, tels que l'administration à Plantagenet et le département de la construction et du zonage à Alfred. Les réunions régulières du Conseil municipal se tiennent à la salle communautaire de Plantagenet le troisième lundi de chaque mois à 19 heures, à l'exception des congés fériés où les réunions sont reportées au lendemain.

Depuis janvier 1998, la municipalité Alfred-Plantagenet a confié les services de protection à la Police provinciale de l'Ontario. Les coûts varient en fonction du nombre de cas exigeant une intervention dans la municipalité.

On retrouve trois casernes d'incendie dans la municipalité : une à Lefavre, une à Alfred et une à Plantagenet. Les coûts varient en fonction de différents facteurs tels que le nombre de casernes, la région à desservir, la base de l'évaluation, l'utilisation des pompiers volontaires et autres. De plus, les coûts peuvent varier chaque année selon le nombre d'incendies et d'interventions.

Suite à la mise en vigueur du Service 9-1-1 à l'automne 2002, des changements d'adresse ont été nécessaires de façon à faciliter la tâche des ambulanciers ou autres services d'urgence. Ainsi, la rue principale de Lefavre a été renommée rue Lajoie, la rue Mills est devenue la rue Montfort et la rue Mary se nomme maintenant la rue Marie.

En décembre 2002, on retrouve 3 514 ménages et une population de 8 290 personnes. Enfin, la municipalité compte 22 998 hectares de terres agricoles; elles représentent une ressource qui doit être protégée pour utilisations futures.